

INVITATION DE PRESSE

Anney, le 14 octobre 2022

Risques naturels

Sécurisation de la commune de Vailly contre les glissements de terrain et crues torrentielles : l'État intervient

Au titre de sa politique historique de Restauration des Terrains en Montagne (RTM), l'État a acquis en 1906 près de 48 ha de terrains sur les communes de Vailly, Lullin et Reyvroz, constituant l'actuelle forêt domaniale du Brevon.

La gestion de cette forêt a été confiée à l'Office National des Forêts (ONF), qui assure depuis lors une gestion spécifique des peuplements forestiers et la réalisation d'aménagement visant à limiter les effets des risques naturels existants sur tout ce secteur.

Les terrains concernés sont, en effet, soumis à des phénomènes de glissement de terrain (actifs mais lents) et de crue torrentielle, dont l'origine est à rechercher dans la nature de la géologie et géomorphologie locales (auge glaciaire avec remplissage de matériaux quaternaires).

L'État depuis plus d'un siècle œuvre afin de protéger le village de Vailly, ses habitations et les infrastructures voisines (dont la route départementale 26 et la station d'épuration). Les premiers travaux engagés en ce sens datent des années 36-40, avec l'aménagement d'ouvrage de correction torrentielle, drainages, boisements..., les derniers du début des années 2000.

Le torrent du Brevon réceptionne plusieurs affluents, dont, en rive gauche, les torrents du Jallan et de la Follaz.

L'État est récemment intervenu sur chacun de ces torrents en vue d'améliorer la sécurisation apportée par les ouvrages existants, avec le remplacement de plusieurs d'entre eux, endommagés par des glissements et/ou des crues :

- Torrent du Jallan : il a été équipé de dispositifs de collecte d'eau destinés à limiter les érosions et les infiltrations d'eau dans des terrains sensibles, avec recours à quelques centaines de mètres de demi-buses métalliques. Une crue survenue le 4 juin 2018 a fortement sollicité, jusqu'à l'endommager, le dispositif. Une restauration a été réalisée en 2021 avec le remplacement des demi-buses par des ouvrages mixtes bois/enrochements.
- Torrent de la Follaz : ses berges, et plus particulièrement celle de rive gauche, sont fortement sollicitées par des terrains en glissement. L'alimentation des eaux du torrent

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

par des matériaux issus de ce glissement est de nature à provoquer des crues conséquentes, sur le torrent de la Follaz puis du Brevon. Par ailleurs, l'instabilité du pied de glissement expose à des destabilisations, par des phénomènes d'érosion, les enjeux (route et habitations) à l'amont. Afin de « fixer » les berges en glissement, des enrochements armés de poutrelles métalliques ont été aménagés dans les années 1984-1989. Aujourd'hui disloqués sous l'effet de la poussée des terrains en glissement, ils sont en cours de remplacement par des enrochements sur un linéaire de quelque 400 m. Concomitamment, une amélioration des conditions d'écoulements des crues et de la franchissabilité piscicole est visée.



Les torrents du Jallan (à gauche) et de la Follaz (à droite) avant travaux

Ces travaux ont été/sont réalisés :

- sous maîtrise d'ouvrage État – ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), représenté par la direction départementale des Territoires (DDT) de la Haute-Savoie
- sous maîtrise d'œuvre ONF – service de Restauration des Terrains en Montagne (RTM), gestionnaire des ouvrages pour le compte de l'État, dans le cadre d'une mission d'intérêt général (MIG) qui lui est confié par le MASA
- par les entreprises VERTI'ALP (73) pour le Jallan, LEC TP (74) pour la Follaz

Le coût de ces travaux, pris en charge par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, s'élève à :

- Jallan : 108 700 € TTC
- Follaz : 419 150 € TTC

Emmanuel Coquand, sous préfet de Thonon, vous convie à une visite de ces deux chantiers, en présence du service RTM de l'ONF et de la DDT,

le mardi 18 octobre 2022 à 10h sur le site de la Follaz à Vailly et vers 11h, déplacement sur le site proche du Jallan.

Merci de bien vouloir confirmer votre présence sur pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

